

Les Formations Semestrielles

Du 22 janvier au 11 juin 2021

et du 9 août au 30 novembre 2021

Une expérience forte de 48 sessions de préparation aux CRFPA

Des enseignants reconnus par les candidats comme les meilleurs spécialistes de leur matière

Un nombre inégalé d'épreuves blanches et d'heures d'enseignement

La réforme des conditions d'accès aux CRFPA, entrée en vigueur pour la session 2017, rend encore plus sélectif l'examen d'entrée au Barreau. Compte tenu de cette difficulté, il est indispensable de s'y préparer sans perdre de temps. À cette fin, le Pré-Barreau organise des formations semestrielles commençant dès la fin du mois de janvier :

➔ Des formations de longue durée :

De part leur durée, ces formations présentent **trois avantages** par rapport aux préparations estivales. Elles vous permettent :

- de bénéficier d'un nombre inégalé d'épreuves blanches et d'heures d'enseignement.
- de prendre le temps d'assimiler les connaissances et de perfectionner les méthodes de résolution des différents exercices proposés à l'examen du CRFPA.
- de libérer vos mois d'été qui peuvent ainsi être consacrés à de véritables révisions.

➔ Des formations conçues en fonction de vos disponibilités :

Si vous résidez loin de Paris ou si votre emploi du temps ne vous permet pas d'assister aux enseignements dans nos locaux, **vous pouvez suivre intégralement sur notre plateforme e-learning la formation que vous avez choisie.**

→ **Des formations adaptées à vos besoins :**

Parce que les candidats aux CRFPA ont des profils différents et n'éprouvent pas les mêmes difficultés face à l'examen, le Pré-Barreau vous propose plusieurs types de formation :

La Formation Semestrielle Approfondie : traditionnellement choisie par les candidats, cette formation est la plus complète qui soit. Elle vous prépare de manière exhaustive et approfondie à tous les écrits ainsi qu'au Grand Oral.

La Formation Semestrielle Option Séminaires de Correction : cette formation est dédiée à ceux qui, ayant des connaissances approfondies et actualisées du programme juridique, ne souhaitent pas suivre les cours magistraux des matières écrites.

	Formation approfondie	Formation option séminaires de correction
Cours magistraux	✓	
Capsules vidéo	✓	✓
Fascicules de cours	✓	
Fascicules d'actualisation	✓	✓
Épreuves blanches	✓	✓
Séminaires de correction	✓	✓
Corrections écrites	✓	✓
Webclass	✓	✓
Enseignants référents	✓	✓
Grand-oral	✓	✓
Anglais	Option	Option

Les Formations Semestrielles

e-learning

Si vous résidez en province ou à l'étranger, ou encore si votre emploi du temps ne vous permet pas d'assister aux enseignements dans nos locaux, **vous pouvez suivre sur notre plateforme e-learning n'importe laquelle des formations organisées par Le Pré-Barreau** (formation approfondie, option séminaires de correction). En effet, tous les cours et toutes les corrections sont filmés au fur et à mesure de la préparation. **Grâce à ce service e-learning**, il est donc possible de vous connecter à tout moment, **pour voir ou revoir les enseignements** de la préparation que vous avez choisie.

Afin de vous permettre d'évoluer au même titre que les étudiants qui assistent aux formations dans nos locaux – et ainsi vous donnez un rythme de travail qui garantit votre progression – **l'emploi du temps des enseignements de la formation e-learning est identique à celui de la formation sur place.**

Toujours dans le souci de garantir votre progression, le calendrier de vos simulations aux écrits est le même que celui des étudiants en présentiel. Cependant, pour vous permettre une organisation plus souple dans vos compositions, **les sujets des épreuves blanches sont disponibles sur notre site deux jours avant l'épreuve.** De cette manière, quelles que soient vos contraintes, vous pouvez nous transmettre vos copies en les scannant, le jour même où la simulation écrite est programmée. Une fois corrigées et annotées, vos copies vous seront retournées sur la plateforme e-learning, ce qui vous permet de les consulter très peu de temps après vos compositions.

Enfin, **pour assurer votre suivi et garantir votre progression personnelle**, vous bénéficiez d'un double encadrement.

D'une part, des webclass sont organisées chaque semaine pour répondre à vos différentes questions (encadrement collectif).

D'autre part, il vous est bien sûr possible de poser - à tout moment par le biais de la messagerie de la plateforme - des questions à vos enseignants référents (un par matière) concernant l'organisation de votre travail, la méthodologie ou encore la clarification des points de droit qui vous paraissent obscurs (encadrement individuel).

La Formation Semestrielle

Approfondie e-learning

Pour ceux qui souhaitent se préparer à l'examen du CRFPA de la manière la plus complète possible, le Pré-Barreau organise une Formation Semestrielle Approfondie.

→ Les cours magistraux :

Des cours approfondis en droit des obligations, en procédure et dans votre écrit de spécialité. Dans chacune de ces matières :

- une révision de l'ensemble de votre programme (cours magistraux + capsules vidéo).
- un fascicule du cours transmis en début de préparation.
- une documentation soigneusement confectionnée et mise en forme, présentant et analysant les lois nouvelles et les décisions les plus récentes (fascicules d'actualisation disponibles sur la plateforme e-learning).

Au mois d'août : des fascicules de dernières actualités dans chacune de vos matières juridiques et une conférence de préparation aux écrits.

→ Les épreuves blanches et les séminaires de correction :

- 48 épreuves blanches : 12 épreuves en droit des obligations, 12 épreuves en procédure, 12 épreuves dans votre matière juridique de spécialité, 12 notes de synthèse (dont 2 épreuves dans chacune de vos matières d'écrit soit au total 8 épreuves à la mi-août).
- Pour chaque épreuve écrite, des séminaires de correction qui respectent les éventuelles spécificités de correction de votre université et qui vous permettent d'assimiler les méthodes de résolution des exercices proposés à l'examen.
- Des corrections écrites pour tous les sujets proposés.
- De nombreuses capsules vidéo approfondissant les points de méthode, de cours ou d'actualité.
- Une bourse de sujets corrigés (non notés) pour vous entraîner pendant la période de vos révisions personnelles, c'est-à-dire entre la fin de la préparation aux écrits au Pré-Barreau et vos examens écrits.

→ Encadrement :

- Chaque semaine, des webclass en petit groupe, pour faire le point sur les enseignements dispensés.
- Dans chacune de vos matières, un enseignant référent pour échanger individuellement tout au long de la formation.

→ La préparation au Grand Oral dès le mois de juin :

Une préparation unique au Grand Oral : un enseignement approfondi des libertés publiques et des supports photocopiés complets. Au minimum, 30 vidéos de séminaires de correction de sujets assurés par des spécialistes du Grand Oral. 2 simulations individuelles par candidats organisées après vos écrits.

→ En option, la préparation à l'épreuve de langue :

Pour l'épreuve de langue (**anglais exclusivement**), vous bénéficiez de cours, de supports écrits, de vidéos de séminaires de correction et d'une simulation individuelle.

Cette préparation est en option.

Le déroulement de la Formation Semestrielle Approfondie

→ La préparation aux épreuves écrites :

▪ Les cours approfondis

Durant 5 mois, vous suivez en alternance une semaine de préparation aux épreuves juridiques et une semaine de préparation à la note de synthèse.

Chaque semaine précédant les épreuves juridiques, vous bénéficiez de cours magistraux en droit des obligations (3h), dans votre matière de procédure (3h) et dans votre matière juridique de spécialité (6h). Vous disposez ainsi de **90 heures d'enseignement renforcé** pour maîtriser votre programme et suivre au plus près l'actualité jurisprudentielle.

Avant chaque cours, vous disposez, sur la plateforme, d'un fascicule de documentation soigneusement confectionné et mis en forme. Ainsi, quel que soit le thème, vous disposez immédiatement des arrêts essentiels, des décisions les plus récentes et des lois nouvelles. Ces fascicules comprennent des commentaires rédigés par les enseignants du Pré-Barreau qui analysent les arrêts et les lois sélectionnés.

Pour vous aider dans votre apprentissage, il vous est remis en début de préparation des **fascicules reprenant l'ensemble des différents cours que vous allez suivre.**

Au-delà des cours magistraux seront également disponibles de nombreuses capsules vidéo approfondissant les points de méthode, de cours ou d'actualité.

Enfin, à la mi-août, vous bénéficiez, des dernières actualités juridiques et d'une conférence de préparation aux écrits.

▪ Les épreuves blanches et les séminaires de correction

Vous disposez de 48 épreuves blanches (**156h**) et de 48 séminaires de correction (**96h**) en parfaite adéquation avec les exigences de l'examen (40 épreuves de février à juin et 8 épreuves à partir de la mi-août).

36 épreuves juridiques : chaque entraînement aux épreuves est suivi, dans la même semaine, d'une correction du sujet de droit des obligations (**2h**), d'une correction du sujet de votre matière de procédure (**2h**) et d'une correction du sujet de votre matière de spécialité (**2h**).

Au terme de chaque séminaire de correction, vous disposez sur la plateforme d'un corrigé écrit des exercices proposés lors de l'épreuve blanche.

12 notes de synthèse : chaque note de synthèse est suivie dans la même semaine d'une correction spécifique (**2h**).

Durant les séminaires de note de synthèse, vous disposez systématiquement de trois documents de correction essentiels : la fiche d'exploitation des documents, le corrigé rédigé de la note de synthèse, des propositions de plans alternatifs.

Ces nombreux séminaires de correction sont considérés comme un atout majeur par les candidats. En effet, c'est lors de ces séances que vos enseignants :

- vous donnent les « clefs » pour parfaitement maîtriser les méthodes de résolution des différents exercices proposés à l'examen du CRFPA.
- veillent à votre progression personnelle en assurant un suivi personnalisé de chaque candidat.
- répondent, de manière plus générale, à toutes les questions que vous vous posez.

➔ La préparation au Grand Oral :

39 heures d'enseignement des libertés et droits fondamentaux à travers des cours magistraux portant sur les sources, les régimes juridiques et les différents types de libertés et droits fondamentaux.

De **nombreuses capsules vidéo** approfondissant les points de méthode, de cours ou d'actualité.

La remise d'un « Bréviaire des libertés et droits fondamentaux ». Ce document de plus de 800 pages reprend sous forme de fiches synthétiques l'ensemble du programme des libertés publiques.

La mise à disposition, sur la plateforme, de fascicules reprenant les essentiels des différentes matières juridiques afin de consolider votre culture en vue de la discussion avec le jury.

La mise à disposition, sur la plateforme, de fascicules de méthodologie (dissertation, soutenez que, cas pratique et commentaire), de tableaux de synthèse des libertés et de **gestion du grand-oral le jour J** (gestion du temps de préparation, prise de note, tenue vestimentaire, maintien corporel, éloquence, etc.).

Un fil d'actualité reprenant les grands débats d'actualité en matière de libertés fondamentales.

Une bourse de sujets corrigés couvrant l'ensemble du programme.

Au minimum, 30 vidéos de séminaires de correction de sujets qui reprennent les types d'exercices de votre IEJ (30h). Ces enseignements, dispensés par des spécialistes, vous servent de modèle avant vos simulations individuelles. Lors de ces entraînements, les enseignants vous familiarisent avec les exigences méthodologiques de l'exercice et l'attitude à adopter durant cet oral.

2 simulations individuelles à l'épreuve du Grand Oral organisées après vos examens écrits. À partir d'un sujet d'actualité ou tiré des annales de votre IEJ, vous passez devant un jury de spécialistes. Ces derniers, parfaitement rompus aux spécificités du Grand Oral, vous interrogent dans les conditions réelles de l'examen. Après délibération, vous assistez à la correction de votre performance tant sur le fond que sur la forme. Le jury vous indique les erreurs à rectifier mais aussi vos qualités qui peuvent toujours être améliorées.

➔ **En option, la préparation à l'épreuve de langue :**

Pour l'épreuve de langue (**anglais exclusivement**), vous bénéficiez de cours (30h), de supports écrits, de vidéos de séminaires de correction (10h) et d'une simulation individuelle.

Cette préparation est en option.

➔ **Récapitulatif des outils internet :**

▪ **Diffusion des enseignements**

Vos enseignements (selon le planning e-learning) sont diffusés en direct sur notre plateforme puis disponibles en différé quelques heures après la fin du cours. Il s'agit des mêmes enseignements que ceux dispensés sur place. Ainsi, vous bénéficiez de la même formation que les candidats en formation présentielle.

▪ **Capsules**

Approfondissement des points de méthode, de cours ou d'actualité par des petites vidéos (10-15 min maximum).

▪ **Copies**

Après avoir composé, il vous suffit de **scanner** votre copie et de la publier directement dans votre profil e-learning. Cette dernière est corrigée sur la plateforme et vous recevez un mail dès que la correction est effectuée afin de vous prévenir de sa disponibilité.

- **Webclass**

Rendez-vous hebdomadaire avec un enseignant pour poser vos questions et obtenir vos réponses dans le cadre de classes virtuelles.

- **Messagerie**

À tout moment via la plateforme e-learning, il vous est possible de poser des questions à vos enseignants concernant l'organisation de votre travail, la méthodologie ou la clarification des points de droit qui vous paraissent obscurs

Le temps consacré à la Formation Semestrielle Approfondie

La formation approfondie vous permettra de suivre :

- ✓ 90h de cours approfondis
- ✓ 156h d'épreuves blanches (36 épreuves juridiques et 12 notes de synthèse)
- ✓ 96h de séminaires de correction
- ✓ 69h de préparation aux libertés publiques
- ✓ 2 simulations individuelles du Grand Oral
- ✓ 40h de préparation à l'épreuve de langue (anglais exclusivement)
- ✓ 1 simulation individuelle à l'option langue

L'emploi du temps indicatif :

La semaine de préparation à la note de synthèse

- **Lundi** : épreuve de note de synthèse (5h)
- **Mardi, mercredi, jeudi ou vendredi** : cours magistral d'obligations (3h), de procédure (3h) et de la matière juridique de spécialité (6h).
- **Mercredi, jeudi ou vendredi** : séminaire de correction de la note de synthèse (2h).

La semaine de préparation à la note de synthèse

- **Lundi** : épreuves juridiques de droit des obligations (3h) et de procédures (2h)
- **Mardi** : épreuve juridique de spécialité (3h)
- **Mercredi, jeudi ou vendredi** : séminaire de correction de l'épreuve de droit des obligations (2h), séminaire de correction de l'épreuve de procédure (2h) et séminaire de correction de l'épreuve juridique de spécialité (2h).

La Formation Semestrielle

Option Séminaires de correction e-learning

Pour ceux qui ne souhaitent pas suivre les cours magistraux, le Pré-Barreau vous propose une formation semestrielle comprenant des épreuves blanches, des séminaires de correction et des corrigés écrits. Vous profitez également de la préparation complète au Grand Oral et de la totalité des supports documentaires du Pré-Barreau dans vos matières d'écrit à l'exclusion des fascicules de cours. L'oral de langue (anglais exclusivement) est en option.

→ L'actualité juridique :

Vous ne suivez pas les cours magistraux mais vous bénéficiez de fascicules d'actualisation soigneusement confectionnés et mis en forme dans chacune de vos matières juridiques (fascicules d'actualisation disponibles sur la plateforme e-learning).

Au mois d'août : des fascicules de dernières actualités dans chacune de vos matières et une conférence de préparation aux écrits.

→ Les épreuves blanches et les séminaires de correction :

- 48 épreuves blanches : 12 épreuves en droit des obligations, 12 épreuves en procédure, 12 épreuves dans votre matière juridique de spécialité, 12 notes de synthèse (40 épreuves de février à juin et 8 épreuves à partir de la mi-août).
- Pour chaque épreuve écrite, des séminaires de correction qui respectent les éventuelles spécificités de votre université et qui vous permettent d'assimiler les méthodes de résolution des exercices proposés à l'examen.
- Des corrections écrites pour tous les sujets proposés.
- De nombreuses capsules vidéo approfondissant les points de méthode, de cours ou d'actualité.
- Une bourse de sujets corrigés (non notés) pour vous entraîner pendant la période de vos révisions personnelles, c'est-à-dire entre la fin de la préparation aux écrits au Pré-Barreau et vos examens écrits.

→ **Encadrement :**

- Chaque semaine, des webclass en petit groupe, pour faire le point sur les enseignements dispensés.
- Dans chacune de vos matières, un enseignant référent pour échanger individuellement tout au long de la formation.

→ **La préparation au Grand Oral :**

39 heures d'enseignement des libertés et droits fondamentaux à travers des cours magistraux portant sur les sources, les régimes juridiques et les différents types de libertés et droits fondamentaux.

De **nombreuses capsules vidéo** approfondissant les points de méthode, de cours ou d'actualité.

La remise d'un « Bréviaire des libertés et droits fondamentaux ». Ce document de plus de 800 pages reprend sous forme de fiches synthétiques l'ensemble du programme des libertés publiques.

La mise à disposition, sur la plateforme, de fascicules reprenant les essentiels des différentes matières juridiques afin de consolider votre culture en vue de la discussion avec le jury.

La mise à disposition, sur la plateforme, de fascicules de méthodologie (dissertation, soutenez que, cas pratique et commentaire), de tableaux de synthèse des libertés et de **gestion du grand-oral le jour J** (gestion du temps de préparation, prise de note, tenue vestimentaire, maintien corporel, éloquence, etc.).

Un fil d'actualité reprenant les grands débats d'actualité en matière de libertés fondamentales.

Une bourse de sujets corrigés couvrant l'ensemble du programme.

Au minimum, 30 vidéos de séminaires de correction de sujets qui reprennent les types d'exercices de votre IEJ (**30h**). Ces enseignements, dispensés par des spécialistes, vous servent de modèle avant vos simulations individuelles. Lors de ces entraînements, les enseignants vous familiarisent avec les exigences méthodologiques de l'exercice et l'attitude à adopter durant cet oral.

2 simulations individuelles à l'épreuve du Grand Oral organisées après vos examens écrits. À partir d'un sujet d'actualité ou tiré des annales de votre IEJ, vous passez devant un jury de spécialistes. Ces derniers, parfaitement rompus aux spécificités du Grand Oral, vous interrogent dans les conditions réelles de l'examen. Après délibération, vous assistez à la correction de votre performance tant sur le fond que sur la forme. Le jury vous indique les erreurs à rectifier mais aussi vos qualités qui peuvent toujours être améliorées.

➔ Récapitulatif des outils internet :

▪ Diffusion des enseignements

Vos enseignements (selon le planning e-learning) sont diffusés en direct sur notre plateforme puis disponibles en différé quelques heures après la fin du cours. Il s'agit des mêmes enseignements que ceux dispensés sur place pour l'option séminaires de correction. Ainsi, vous bénéficiez de la même formation que les candidats en formation présentielle.

▪ Capsules

Approfondissement des points de méthode, de cours ou d'actualité par des petites vidéos (10-15 min maximum).

▪ Copies

Après avoir composé, il vous suffit de **scanner** votre copie et de la publier directement dans votre profil e-learning. Cette dernière est corrigée sur la plateforme et vous recevez un mail dès que la correction est effectuée afin de vous prévenir de sa disponibilité.

▪ Webclass

Rendez-vous hebdomadaire avec un enseignant pour poser vos questions et obtenir vos réponses dans le cadre de classes virtuelles.

▪ Messagerie

À tout moment via la plateforme e-learning, il vous est possible de poser des questions à vos enseignants concernant l'organisation de votre travail, la méthodologie ou la clarification des points de droit qui vous paraissent obscurs

➔ En option, la préparation à l'épreuve de langue :

Pour l'épreuve de langue (**anglais exclusivement**), vous bénéficiez de cours (30h), de supports écrits, de vidéos de séminaires de correction (10h) et d'une simulation individuelle.

➔ La formation option séminaires de correction vous permettra de suivre :

- ✓ 156h d'épreuves blanches (36 épreuves juridiques et 12 notes de synthèse)
- ✓ 96h de séminaires de correction
- ✓ 69h de préparation aux libertés publiques
- ✓ 2 simulations individuelles du Grand Oral
- ✓ 40h de préparation à l'épreuve de langue (anglais exclusivement)
- ✓ 1 simulation individuelle à l'option langue

Les résultats du Pré-Barreau

Après interrogation des étudiants ayant suivi une formation au cours de l'année 2019 et en fonction des réponses obtenues, le Pré-Barreau certifie, à la suite des réponses données, les résultats individuels suivants (actualisés au 10 mars 2020) :

Note de synthèse :

Paris I : 16,5 Alexia H.
 Paris II : 17/20 Inès G.
 Paris V : 16/20 Eléonore C.-L., Julien G. et Rachel K.
 Paris X : 15/20 Audrey L.
 Paris XI : 16,5/20 Victoria C.
 Paris XIII : 15/20 Guédiouma S.
 Bordeaux : 15,5/20 Lucie B.
 Evry : 15/20 Justine G. et Antoine S.-V.
 Le Mans : 16/20 Marion N.
 Lille : 16/20 Léa H. et Mélissa H.
 Montpellier : 15/20 Thomas B.
 Nantes : 15/20 Eloïse D.
 Pau : 15/20 Mathilde J.
 Poitiers : 16/20 Marie C.
 Strasbourg : 16/20 Ferdane E.
 Toulouse : 16/20 Natalia S.

Obligations :

Paris I : 17,5/20 Robin D. et Pauline S.-N.
 Paris II : 17/20 Samia M.
 Paris V : 19/20 Maël D.
 Paris X : 18/20 Eglantine R.
 Paris XI : 16/20 Alisée R.
 Paris XIII : 16,5/20 Martin P.
 Bordeaux : 15/20 Louis-Alexandre M. et Iris W.
 Cergy : 16,5/20 Nicolas R.
 Corte : 15/20 Alexis O.
 Dijon : 16/20 Marie A.
 Lille : 15/20 Stéphanie D.
 Montpellier : 15,5/20 Anaëlle D.
 Nancy : 15/20 Romane F.
 Nantes : Jonathan G.
 Poitiers : 17,5 /20 Nicolas B.
 Rennes : 15/20 Marie H. et Pierre-Emanuel S.
 Rouen : 15/20 Jean-Marie F.
 Strasbourg : 16/20 Ferdane E.

Procédure civile :

Paris I : 18,5/20 Charlotte Le B.
 Paris II : 17/20 Marie S.
 Paris V : 18/20 Valentine D. et Eléonore L.
 Paris X : 16/20 Sarah D., Huê G. et Juliette L.
 Paris XI : 16,5/20 Joséphine C.
 Paris XIII : 16/20 Mounira M. A.
 Aix : 16,5/20 Kim L.
 Amiens : 18/20 Valentin A.
 Besançon : 16,5/20 Hermine E.
 Bordeaux : 16,25 Maud R.
 Chambéry : 16/20 Sonia Z.
 Cergy : 15/20 Cindy M. G. et Maxence P.
 Lyon : 15,5/20 Justine C.
 Lille : 16,5/20 Léa S.
 Montpellier : 16,5/20 Andréa R.
 Nancy : 15/20 Léa F.
 Nantes : 15/20 Franck M.
 Nice : 15/20 Marie T. et Laura V.
 Poitiers : 16/20 Camille A. et Clément P.
 Rennes : 16,5/20 Charles D. et Marion D.
 Rouen : 17/20 Blandine C.
 Strasbourg : 16/20 Ferdane E. et Adélie F.
 Toulon : 16,5/20 David V.
 Toulouse : 16,5/20 Aurélie D. et Aubin L.
 Tours : 15,5/20 Baptiste L.
 Versailles : 15,5/20 Camille J.

Libertés et droit fondamentaux :

Paris I : 18/20 Charley B., Marc-Aurèle B., Myriam B. et Myriam T.
Paris II : 19/20 Amélie B.
Paris V : 18/20 Denia B. et Alice E.
Paris X : 16,5/20 Eglantine R.
Paris XI : 19/20 Camille K.
Paris XII : 17/20 Julian A., Nathan G. et Teddy O.
Paris XIII : 17/20 Laurie J.
Aix : 19/20 Baptiste D.
Amiens : 15,5/20 Valentin A.
Besançon : 15,5/20 Nathalie T.
Bordeaux : 18/20 Thomas K.
Cergy : 18/20 Lorraine Le G.
Chambéry : 17/20 Nelson V.
Clermont-Ferrand : 16/20 Julien M.
Corte : 16/20 : Mélissa R.
Dijon : 16,5/20 Esther M.
Lille : 17/20 Victoria S.
Limoges : 18/20 Anaïs B.
Lyon : 17/20 Marion F.
Montpellier : 19/20 Lucas B.
Nantes : 17/20 Eloïse D. et Laura L.
Nice : 16/20 Fiona S.
Poitiers : 17/20 Elisa M.
Rennes : 17/20 Marine S.
Strasbourg : 18/20 Ludivine B.
Toulouse : 16/20 Jessica M.
Versailles : 19/20 Agathe F.

L'équipe pédagogique

(liste indicative et non exhaustive)

▪ Droit des obligations

Guillaume Giustiniani

Ancien ATER à l'Université de Paris V
Ancien chargé de cours à l'Université de Paris XI

▪ Droit fiscal

Faroudja Aït-Ahmed

Maître de Conférences à l'Université de Reims-
Champagne-Ardennes

▪ Droit des affaires

Charlotte Théry-Vercaemer

Ancien ATER à l'Université de Paris I

▪ Droit pénal

William Roumier

Docteur en droit pénal à l'Université de Paris II
Ancien ATER à l'Université de Paris II

▪ Droit administratif

Clémence Zacharie

Maître de Conférences associée à l'UPEC

▪ Droit international et européen

Yves-Edouard Le Bos

Maître de Conférences à l'Université de
Sorbonne-Nouvelle

▪ Procédures

Raphaëlle Haïk

Avocate à la Cour
Docteur en droit
Ancienne chargée de cours à l'Université de
Paris XI

Sébastien Poisson

Avocat à la Cour
Chargé de cours à l'Université de Paris XI

Pierre-Yves Nauleau

Avocat à la Cour
Chargé de cours à l'Université de Paris XIII

▪ Note de synthèse

Jean-Louis de Baillex

Ancien ATER à l'Université de Nice

▪ Libertés et droits fondamentaux

Christophe Le Berre

Maître de Conférences à l'Université de Paris X

Xavier Souvignet

Professeur agrégé des Facultés de droit
Université Grenoble-Alpes

Tarifs et conditions d'inscription

Cette inscription se déroule **en trois étapes** :

1^{re} étape : vous devez vous préinscrire en ligne en remplissant le formulaire situé à l'adresse suivante : <https://e-learning.crfpa.pre-barreau.com/accounts/register/>

2^e étape : vous devez ensuite nous retourner la **fiche d'inscription** (à télécharger à l'issue de la préinscription), datée et signée par mail à l'adresse CRFPA@pre-barreau.com.

3^e étape : une fois votre dossier reçu et traité par nos services, vous recevez un mail vous invitant à procéder au règlement des arrhes (25% du prix de la formation choisie + 40€ de frais de dossier) par carte bancaire via notre plateforme (paiement sécurisé).

Votre inscription ne sera définitivement validée qu'une fois ce règlement effectué.

Pour le solde, vous recevrez un mail fin janvier, fin février et fin mars afin de procéder au règlement des trois dernières échéances (25% chacune) par carte bancaire via notre plateforme.

TARIFS	E-LEARNING	E-LEARNING
	Avec envoi postal des fascicules	Sans envoi postal des fascicules
Frais de dossier	40€	40€
Formation Approfondie		
Complète	2390 €	2140 €
Sans préparation à la note de synthèse	1910 €	1710 €
Option séminaires de correction		
Complète	1790 €	1620 €
Sans préparation à la note de synthèse	1480 €	1360 €
En option, quelle que soit la formation choisie		
Option oral d'anglais	250€	250 €

Pour connaître le contenu de chacune de formations proposées, voir pages suivantes.

Contenu des formations

→ Formations e-learning avec envoi de fascicules

Enseignements :

	Formation approfondie	Formation option séminaires de correction
Cours magistraux	✓	
Capsules vidéo	✓	✓
Séminaires de correction	✓	✓
Webclass	✓	✓
Enseignants référents	✓	✓
Grand-oral	✓	✓
Anglais	Option	Option

Fascicules :

	Formation approfondie	Formation option séminaires de correction
Fascicules de cours	Papier et numérique	
Autres fascicules - écrits	Numérique	Numérique
Corrections écrites	Numérique	Numérique
Bréviaire du Grand-oral	Papier et numérique	Papier et numérique
Autres fascicules - GO	Numérique	Numérique
Anglais (en option)	Numérique	Numérique

➔ Formations e-learning sans envoi de fascicules

Enseignements :

	Formation approfondie	Formation option séminaires de correction
Cours magistraux	✓	
Capsules vidéo	✓	✓
Séminaires de correction	✓	✓
Webclass	✓	✓
Enseignants référents	✓	✓
Grand-oral	✓	✓
Anglais	Option	Option

Fascicules :

	Formation approfondie	Formation option séminaires de correction
Fascicules de cours	Numérique	
Autres fascicules - écrits	Numérique	Numérique
Corrections écrites	Numérique	Numérique
Bréviaire du Grand-oral	Numérique	Numérique
Autres fascicules - GO	Numérique	Numérique
Anglais (en option)	Numérique	Numérique

Conditions Générales d'inscription

Conditions d'inscription et tarifs

Pour les modalités d'inscription et de tarifs se reporter aux mentions indiquées page 14.

Conditions générales

Article 1. Contenu et champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres concernant les sessions de préparation à l'examen d'entrée au CRFPA proposées et organisées par le PRE-BARREAU.

Le fait de souscrire à une offre - via la validation de la fiche d'inscription - implique l'adhésion entière et sans réserve du souscripteur aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le PRE-BARREAU.

Article 2 – Droit de rétractation

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité de vous rétracter dans les 14 jours suivants la validation de votre inscription. Vous pouvez vous rétracter en utilisant le formulaire de rétractation disponible sur notre site www.pre-barreau.com ou en utilisant toute autre déclaration de rétractation en nous l'adressant par courrier au Pré-Barreau – 3, rue de Nesle – 75006 Paris, ou par mail à contact@pre-barreau.com.

Pendant ce délai, l'intégralité des sommes versées vous sera remboursée.

Article 3 – Révocation unilatérale

A l'expiration du délai de rétractation mentionné à l'article 2, aucune révocation unilatérale et aucun remboursement ne seront possibles, sauf deux hypothèses :

1ere hypothèse : Avant la date d'entrée en vigueur du contrat (c-a-d avant la transmission des codes de connexion), il est possible - à chacune des parties et sans préavis - de révoquer unilatéralement le contrat moyennant le paiement d'une somme forfaitaire de :

- 200 euros si la révocation par le souscripteur est reçue plus de 30 jours avant la date d'entrée en vigueur du contrat. 400 euros si la révocation par le PRE-BARREAU est reçue plus de 30 jours avant la date d'entrée en vigueur du contrat.

- 300 euros si la révocation par le souscripteur est reçue 30 jours ou moins avant la date d'entrée en vigueur du contrat. 600 euros si la révocation par le PRE-BARREAU est reçue 30 jours ou moins avant la date d'entrée en vigueur du contrat.

2ème hypothèse : Après la date d'entrée en vigueur du contrat (c-a-d après la transmission des codes de connexion), il est possible au souscripteur de révoquer unilatéralement le contrat uniquement en cas de force majeure ou motif légitime ou impérieux dûment justifié (non-obtention du M1). En pareilles hypothèses, une retenue financière sera néanmoins opérée à concurrence, d'une part, de la documentation mise à disposition et, d'autre part, des enseignements effectivement dispensés par le PRE-BARREAU.

À cet égard, la valeur de la documentation est fixée à 800 euros pour les formations "approfondies". Elle est estimée à 500 euros pour les formations "option séminaires de correction".

Article 4 – Participation à un enseignement non retenu

Toute participation à un enseignement non retenu par le souscripteur lors de son inscription ouvrira droit pour le PRE-BARREAU de lui réclamer le règlement de l'intégralité du prix de la matière considérée, et ce quel que soit le nombre d'heures suivies.

Article 5 – Propriété intellectuelle

Le souscripteur s'engage à ne communiquer ni céder à quiconque sous quelque forme que ce soit aucun document remis par le PRE-BARREAU dans le cadre des formations proposées, sauf accord préalable et exprès du PRE-BARREAU.

Le PRE-BARREAU se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

Article 6 – Règlement intérieur

Article 1 : ce règlement intérieur a pour objet d'assurer le bon fonctionnement des formations proposées par Le Pré-Barreau. Il rappelle, pour l'essentiel, des règles issues de textes législatifs et réglementaires.

Article 2 : toute personne se trouvant dans les locaux où sont assurés les formations du Pré-Barreau doit prendre connaissance et respecter les consignes d'hygiène et de sécurité et notamment d'évacuation en cas d'alarme.

Article 3 : il est interdit d'introduire ou de transporter dans les locaux toute substance illicite ou nuisible à la santé, tout matériel ou instrument dangereux ou contraire aux impératifs de salubrité ou d'ordre public.

Article 4 : conformément à la réglementation en vigueur, il est interdit de fumer dans tous les lieux affectés à un usage collectif (loi n°91-32 du 10 janvier 1991 ; décret n°92-478 du 29 mai 1992).

Article 5 : la présence d'animaux n'est pas autorisée dans les locaux, à l'exception des animaux accompagnants les personnes en situation d'handicap.

Article 6 : tout étudiant s'oblige à respecter les règles élémentaires de respect d'autrui, de courtoisie et de tolérance. En cas de manquement grave à ces obligations qui troublerait par trop le bon déroulement des formations, Le Pré-Barreau sera en droit de rompre unilatéralement le contrat de préparation à l'examen du CRFPA.

Article 7 : tout étudiant s'engage à ne communiquer, à quiconque, sous quelque forme que ce soit, aucun document remis par le Pré-Barreau, sauf autorisation expresse et écrite de la direction du Pré-Barreau.